Ontario

Report to School Councils on Education

102-02932/

Message from the Minister of Education

I am pleased to introduce the first Annual Report to School Councils.

This report is the result of the government's commitment to report annually to members of school councils on the state of education in the province.

Our government's education reforms are aimed at improving student learning and achievement. We want to equip our young people with the skills they will need for success in a fast-paced and competitive world. We continue to concentrate on higher standards, strategies to help our students meet those standards and greater accountability in the education system.

In the past year, we have moved forward with important improvements, including:

- increased accountability to parents and an expanded role for school councils;
- initiatives to encourage safer and more respectful schools;
- continued implementation of the new high school curriculum;
- additional measures to support excellence in learning and teaching;
- increased resources for Special Education and the new Early Reading Strategy; and
- planning for the "double cohort".

My sincere thanks to school councils throughout the province for their dedication and enthusiasm.

Janet Ecker
Minister

School councils take on new roles

For parents to make informed decisions about their children's education, they need to know what's happening in their children's schools. They also need ways to make their voices heard and to influence school policies and plans.

School councils meet these needs. They provide a forum through which parents can contribute to improving student achievement and school performance. In addition, school councils have the opportunity to involve the community in the discussion of education issues, and to help the school identify and respond to the educational needs of the community.

Parental involvement is key

Recent changes to provincial education regulations have expanded the role that school councils play in advising both school boards and principals.

The new regulations require school boards and principals to consult with school councils on issues that affect student learning. School councils may now provide advice on both developing and implementing policies and plans for many important matters, including:

- criteria for selecting principals and vice-principals;
- the local Code of Conduct; and
- appropriate dress codes for students.

In addition, the new regulations require school boards and principals to consider the recommendations of school councils, and report back on how they plan to act on their advice.

New resources available

Parents and members of school councils have access to a growing variety of resources, including:

School Councils: A Guide for Members 2001

- Provides a comprehensive guide to the roles and responsibilities of school councils and their relationships with key education partners;
- Includes practical advice on school council effectiveness, orientation and training of members, priority setting, decision-making, communications and accountability.

mettcwas21.edu.gov.on.ca/eng/general/elemsec/councils.pdf

School councils take on new roles

For parents to make informed decisions about their children's education, they need to know what's happening in their children's schools. They also need ways to make their voices heard and to influence school policies and plans.

School councils meet these needs. They provide a forum through which parents can contribute to improving student achievement and school performance. In addition, school councils have the opportunity to involve the community in the discussion of education issues, and to help the school identify and respond to the educational needs of the community.

Parental involvement is key

Recent changes to provincial education regulations have expanded the role that school councils play in advising both school boards and principals.

The new regulations require school boards and principals to consult with school councils on issues that affect student learning. School councils may now provide advice on both developing and implementing policies and plans for many important matters, including:

- criteria for selecting principals and vice-principals;
- the local Code of Conduct; and
- appropriate dress codes for students.

In addition, the new regulations require school boards and principals to consider the recommendations of school councils, and report back on how they plan to act on their advice.

New resources available

Parents and members of school councils have access to a growing variety of resources, including:

School Councils: A Guide for Members 2001

- **Provides a comprehensive guide to the roles and responsibilities of school councils and their relationships with key education partners;**
- **Includes practical advice on school council effectiveness, orientation and training of members, priority setting, decision-making, communications and accountability.**
  mettowas21.edu.gov.on.ca/eng/general/elemsec/councils.pdf

Ontario Parent Council Website

- A website by parents and for parents of elementary and secondary students in Ontario.
- Check it out for information on the mandate, responsibilities and membership of the council, the council's views on education issues, and school councils.
  www.ontarioparentcouncil.org

School Board Profiles

- A Ministry of Education database that provides contact information on every school board in the province.
- Each board profile includes information on enrolment and staffing, average class size, student/computer ratio, use of school space, student performance on Grades 3 and 6 province-wide tests and classroom spending.
  esip.edu.gov.on.ca

School Facilities Inventory System

- An information system that collects school capacity and utilization data for Ministry decisions on a variety of grants to school boards.
- Includes the results of the Annual School Facility Survey, which contains evaluations of schools by principals, school councils, teachers, non-teaching staff and students.
  sfis.edu.gov.on.ca

New roles, broader opportunities

School councils now have new tools to play a wider and more effective role in the school and the community. There are new ways for school councils to be involved in creating a learning environment that contributes to improved student achievement and performance.

Adjusting to these new opportunities will require councils to expand their horizons, develop new skill sets and involve diverse members of the community in their work. Developing and sustaining positive working relationships among key partners – school councils, principals and boards – will be more important for school councils than ever before.

The new publication, *School Councils: A Guide for Members 2001*, contains valuable advice on how school councils can:

- hold effective school council elections;
- interact with principals and boards;
- set objectives and priorities;
- develop community partnerships;
- establish and maintain channels of communication; and
- build accountability.

The Ministry is committed to making periodic updates to the guide to ensure it remains a relevant and useful resource for school council members.

These and other resources are helping to ensure that school councils function effectively and that parents have greater influence on decisions affecting their child's learning.

Study after study has shown that parents who take an interest and an active role in the education of their children can help them perform better.

– Greg Reid, Chair, Ontario Parent Council

Ontario Parent Council gains new members

The Ontario Parent Council has two purposes:

- to advise the Minister of Education on issues that concern the parents of elementary and secondary school students in Ontario; and
- to increase parents' participation in the education of their children.

In April 2001, the province moved to provide school councils with a provincial voice through representation on the Ontario Parent Council. Six regional representatives from school councils across the province now sit on the Council. The new representatives were selected from a roster of individuals nominated at six regional school council forums held across the province earlier this year.

Members of the new 20-member Council now include:

- a representative from each of the three provincial parents' organizations – the Ontario Federation of Home and School Associations, the Ontario Association of Parents in Catholic Education and Parents partenaires en éducation;
- 11 additional parents from at large; and
- the six regional representatives of school councils.

Ontario Parent Council Website

- A website by parents and for parents of elementary and secondary students in Ontario.
- Check it out for information on the mandate, responsibilities and membership of the council, the council's views on education issues, and school councils.
  www.ontarioparentcouncil.org

School Board Profiles

- A Ministry of Education database that provides contact information on every school board in the province.
- Each board profile includes information on enrolment and staffing, average class size, student/computer ratio, use of school space, student performance on Grades 3 and 6 province-wide tests and classroom spending.
  esip.edu.gov.on.ca

School Facilities Inventory System

- An information system that collects school capacity and utilization data for Ministry decisions on a variety of grants to school boards.
- Includes the results of the Annual School Facility Survey, which contains evaluations of schools by principals, school councils, teachers, non-teaching staff and students.
  sfis.edu.gov.on.ca

New roles, broader opportunities

School councils now have new tools to play a wider and more effective role in the school and the community. There are new ways for school councils to be involved in creating a learning environment that contributes to improved student achievement and performance.

Adjusting to these new opportunities will require councils to expand their horizons, develop new skill sets and involve diverse members of the community in their work. Developing and sustaining positive working relationships among key partners – school councils, principals and boards – will be more important for school councils than ever before.

The new publication, *School Councils: A Guide for Members 2001*, contains valuable advice on how school councils can:

- hold effective school council elections;
- interact with principals and boards;
- set objectives and priorities;
- develop community partnerships;
- establish and maintain channels of communication; and
- build accountability.

The Ministry is committed to making periodic updates to the guide to ensure it remains a relevant and useful resource for school council members.

These and other resources are helping to ensure that school councils function effectively and that parents have greater influence on decisions affecting their child's learning.

Study after study has shown that parents who take an interest and an active role in the education of their children can help them perform better.

– Greg Reid, Chair,
Ontario Parent Council

Ontario Parent Council gains new members

The Ontario Parent Council has two purposes:

- to advise the Minister of Education on issues that concern the parents of elementary and secondary school students in Ontario; and
- to increase parents' participation in the education of their children.

In April 2001, the province moved to provide school councils with a provincial voice through representation on the Ontario Parent Council. Six regional representatives from school councils across the province now sit on the Council. The new representatives were selected from a roster of individuals nominated at six regional school council forums held across the province earlier this year.

Members of the new 20-member Council now include:

- a representative from each of the three provincial parents' organizations – the Ontario Federation of Home and School Associations, the Ontario Association of Parents in Catholic Education and Parents partenaires en éducation;
- 11 additional parents from at large; and
- the six regional representatives of school councils.

Safe and secure schools

All students, parents, teachers and staff have the right to be safe, and feel safe, in their school communities.

The provincial Code of Conduct helps to restore respect and responsibility in our classrooms. The *Safe Schools Act, 2000* sets out mandatory consequences for certain infractions and was fully in force as of September 1, 2001. During the past year, the government has moved forward with several steps to implement the Code.

Suspensions and expulsions

Since the start of the current school year, new rules have been in effect to cover suspensions and expulsions.

Principals now have the authority to expel students from their school for up to one year for serious infractions. And teachers are able to issue one-day suspensions for a number of provincially set infractions.

As part of the new rules, flexibility exists to ensure that fairness and common sense are used in applying consequences. For example, expulsion is not mandatory if a pupil does not have the ability to control his or her behaviour or cannot understand the foreseeable consequences of his or her behaviour.

Strict discipline programs

Students who have been fully expelled need to understand that there are consequences for their actions, and they need to address the behaviour that led to their expulsion.

As of September 2001, fully expelled students must complete a strict discipline or equivalent program before they will be allowed back into the publicly funded school system.

Fifteen innovative demonstration projects for expelled students are now under way across the province. The projects are focused on assisting students to develop the skills they need to turn their lives around. The Ministry will assess these projects over the next two years and draw on best practices for future implementation.

Actions and consequences

Under the *Safe Schools Act, 2000*, students will be immediately suspended and proceed to an expulsion inquiry or hearing for the following infractions:

- possessing a weapon, including possessing a firearm;
- using a weapon to cause or to threaten bodily harm to another person;
- committing physical assault on another person that causes bodily harm requiring medical treatment;
- committing sexual assault;
- trafficking in weapons or illegal drugs;
- committing robbery;
- giving alcohol to a minor; and
- engaging in another activity that, under a policy of the board, requires expulsion.

All expulsion decisions can be appealed. Students expelled by a principal may appeal to the school board. Appeals of all school board expulsions go to the Child and Family Services Review Board.

Dress codes/school uniforms

Many parents believe that a dress code or school uniform is a good way to encourage respect, responsibility and safety in schools. Earlier this year, school boards were directed to put in place policies to enable a majority of parents – through their school council – to set a dress policy for their school.

Student Protection Act, 2001

Legislation introduced for consideration by the Legislature in the fall of 2001 proposes important new steps to protect students from sexual abuse or misconduct by teachers.

The Act would provide the Ontario College of Teachers, school boards, principals and teachers with the information and authority they need to act quickly when students have been, or could be, sexually abused or put at risk of harm or injury:

- It would provide an expanded definition of sexual abuse that includes sexual harassment and inappropriate behaviour.
- It would require school boards to remove from the classroom teachers who might pose a threat to students.
- New comprehensive reporting and information-sharing protocols among school boards and the Ontario College of Teachers would be established. This would make it more difficult for teachers who have been disciplined for sexual abuse to quit and move from one board or school to another undetected.

Actions and consequences

Under the *Safe Schools Act, 2000*, students will be immediately suspended and proceed to an expulsion inquiry or hearing for the following infractions:

- possessing a weapon, including possessing a firearm;
- using a weapon to cause or to threaten bodily harm to another person;
- committing physical assault on another person that causes bodily harm requiring medical treatment;
- committing sexual assault;
- trafficking in weapons or illegal drugs;
- committing robbery;
- giving alcohol to a minor; and
- engaging in another activity that, under a policy of the board, requires expulsion.

All expulsion decisions can be appealed. Students expelled by a principal may appeal to the school board. Appeals of all school board expulsions go to the Child and Family Services Review Board.

Dress codes/school uniforms

Many parents believe that a dress code or school uniform is a good way to encourage respect, responsibility and safety in schools. Earlier this year, school boards were directed to put in place policies to enable a majority of parents – through their school council – to set a dress policy for their school.

Student Protection Act, 2001

Legislation introduced for consideration by the Legislature in the fall of 2001 proposes important new steps to protect students from sexual abuse or misconduct by teachers.

The Act would provide the Ontario College of Teachers, school boards, principals and teachers with the information and authority they need to act quickly when students have been, or could be, sexually abused or put at risk of harm or injury:

- It would provide an expanded definition of sexual abuse that includes sexual harassment and inappropriate behaviour.
- It would require school boards to remove from the classroom teachers who might pose a threat to students.
- New comprehensive reporting and information-sharing protocols among school boards and the Ontario College of Teachers would be established. This would make it more difficult for teachers who have been disciplined for sexual abuse to quit and move from one board or school to another undetected.

The proposed legislation responds to the recommendations made by retired Justice Sydney L. Robins. He reported last year on the events surrounding the 1996 conviction of a Sault Ste. Marie teacher for sexually assaulting more than a dozen students over a period of 21 years.

Safe schools support teaching and learning

Other features of the safe schools initiative include:

- rules on who is permitted to be on school property;
- criminal background checks for individuals in regular contact with students;
- a provincial protocol for board procedures on how and when to involve police in school incidents; and
- singing "O Canada" every day.

The proposed legislation responds to the recommendations made by retired Justice Sydney L. Robins. He reported last year on the events surrounding the 1996 conviction of a Sault Ste. Marie teacher for sexually assaulting more than a dozen students over a period of 21 years.

Safe schools support teaching and learning

Other features of the safe schools initiative include:

- rules on who is permitted to be on school property;
- criminal background checks for individuals in regular contact with students;
- a provincial protocol for board procedures on how and when to involve police in school incidents; and
- singing "O Canada" every day.

Preparing for success in the knowledge economy

Technology and globalization are rapidly changing where we work, how we work and the skills we need to bring to the workplace. As a result, providing students with access to opportunity requires both high achievement and preparation for many different possible futures.

Those are the goals of Ontario's new, rigorous high school program – to prepare students for the competitive workplace and lifelong learning. Phase-in of the new curriculum reached Grade 11 this year and will be completed when the first students take the new Grade 12 curriculum in the 2002-03 school year.

Higher standards, more choice

In Grades 9 and 10:

- Applied and Academic courses focus on essential knowledge and skills.
- There are rigorous compulsory courses, such as math, English, French, science, geography and history.
- Successfully completing the compulsory Grade 10 Literacy Test has become a high school graduation requirement.

In Grades 11 and 12:

- Students choose courses that support their individual plan to enter the workforce or an apprenticeship program, or to go on to college or university.
- Students study advanced material and concepts, and are challenged to develop skills in critical and analytical thinking.
- Transfer courses are available for changes from one destination-based course to another.

Learning the value of community

Community involvement has always been part of the Canadian way of life. To help students be more involved in their community and give them additional experience outside the classroom, students must now complete a minimum of 40 hours of community involvement activities to graduate from high school.

Linking schools and workplaces

More than 50 per cent of students entering Grade 9 go directly into the workforce after high school. Ontario's new high school curriculum builds bridges between school and the workplace:

- All high school students must now take part in career education and planning;
- High schools are required to help students make the transition to work, through co-op education programs, work experience, job-shadowing and youth apprenticeship; and
- The new high school program includes "destination-based" courses. They help students develop the knowledge and skills they need to move smoothly to work, apprenticeship, college or university.

Excellence and achievement in our schools

Successful students and excellence in education do not happen by accident. They require involved parents, excellent teaching, positive school environments and challenging curricula with high standards. They also require a commitment to accountability and improvement throughout the education system, backed by:

- teacher testing to ensure that all teachers have the up-to-date skills, knowledge and training they need;
- standardized province-wide tests to evaluate how students are learning; and
- school boards and schools prepared to respond to the results of province-wide tests, set goals, make adjustments and target resources to ensure student success.

The past year has seen several important steps towards improved student performance and increased accountability.

When parents are involved in their children's education, the level of student achievement increases. Students attend school more regularly, they complete more homework in a consistent manner, and demonstrate more positive attitudes towards school. They are also more likely to complete high school.

Education Improvement Commission, 1998

More choice and accountability

The 2001 Throne Speech announced a package of initiatives to increase choice and accountability in education. These include plans to:

- **remove the institutional bias against home schooling by increasing parents' access to standard tests and other learning tools;**
- **require that schools promote only those students who achieve at an acceptable level;**
- **allow parents to enroll their children in any available school within their system.**

Province-wide parents' survey

For the first time, parents have the opportunity to tell the provincial government what works and what needs improvement in Ontario's education system.

The first annual parent survey on education was included in the government's Winter 2001-02 *ON* Magazine delivered to each household. Questions asked in the survey include assessing the quality of education, school safety, setting priorities and responding to parents' needs. A focused telephone survey, to be conducted this winter, will complement this initiative. Results of the surveys will be made public this spring.

Information on the survey is available at www.edu.gov.on.ca or by calling 1-800-387-5514.

Excellence and achievement in our schools

Successful students and excellence in education do not happen by accident. They require involved parents, excellent teaching, positive school environments and challenging curricula with high standards. They also require a commitment to accountability and improvement throughout the education system, backed by:

- teacher testing to ensure that all teachers have the up-to-date skills, knowledge and training they need;
- standardized province-wide tests to evaluate how students are learning; and
- school boards and schools prepared to respond to the results of province-wide tests, set goals, make adjustments and target resources to ensure student success.

The past year has seen several important steps towards improved student performance and increased accountability.

More choice and accountability

The 2001 Throne Speech announced a package of initiatives to increase choice and accountability in education. These include plans to:

- **remove the institutional bias against home schooling by increasing parents' access to standard tests and other learning tools;**
- **require that schools promote only those students who achieve at an acceptable level;**
- **allow parents to enroll their children in any available school within their system.**

When parents are involved in their children's education, the level of student achievement increases. Students attend school more regularly, they complete more homework in a consistent manner, and demonstrate more positive attitudes towards school. They are also more likely to complete high school.

Education Improvement Commission, 1998

Province-wide parents' survey

For the first time, parents have the opportunity to tell the provincial government what works and what needs improvement in Ontario's education system.

The first annual parent survey on education was included in the government's Winter 2001-02 *ON* Magazine delivered to each household. Questions asked in the survey include assessing the quality of education, school safety, setting priorities and responding to parents' needs. A focused telephone survey, to be conducted this winter, will complement this initiative. Results of the surveys will be made public this spring.

Information on the survey is available at www.edu.gov.on.ca or by calling 1-800-387-5514.

Helping teachers stay up-to-date

One of the key foundations of quality education is excellence in teaching. Excellent teachers are vital to helping students succeed and fulfill their academic potential. They foster a passion for learning that students carry with them for life.

Ontario has many excellent teachers. To help improve student learning, it is essential that teachers' training, ongoing learning and evaluation be more rigorous and consistent. Over the past two years, the Ontario government has been putting in place the components of its Ontario Teacher Testing Program.

Teacher testing is a comprehensive program that assesses both knowledge and skills:

- All new applicants to the profession who took their training outside Ontario in a language other than English or French must pass a language proficiency test.
- The *Stability and Excellence in Education Act, 2001*, passed by the Legislature in June 2001, requires teachers to take part in a series of 14 professional learning courses over five-year cycles throughout their careers. Mandatory professional learning will formally recognize the many professional development activities already undertaken by most teachers.
- The *Quality in the Classroom Act, 2001*, which was passed in late 2001, adds two additional components. It establishes a qualifying test for all new teachers in Ontario, as well as a framework for the regular, fair and consistent evaluation of teachers' skills and performance in the classroom. The legislation also gives parents input into the evaluation of their child's teacher.

The successful completion of these new requirements will assure parents that all teachers have the up-to-date skills and knowledge they need to provide excellent instruction to students.

Student testing

Student testing is a key part of the government's plan to improve student achievement. Testing can tell parents and teachers whether students are learning and making progress. Testing also helps identify areas that need improvement and students who need help.

In 1996-97, along with the new curriculum, Ontario began introducing standardized tests. Existing tests include Grades 3 and 6 reading, writing and math tests, the Grade 9 math test introduced in 2001, and the Grade 10 Literacy Test, which becomes a high school graduation requirement this school year.

In 2001, the government announced plans to expand its testing program to more subjects and grades. The new testing will be phased in over five years starting in 2002-03 with science and technology in Grades 4 and 7 and social studies in Grades 5 and 8.

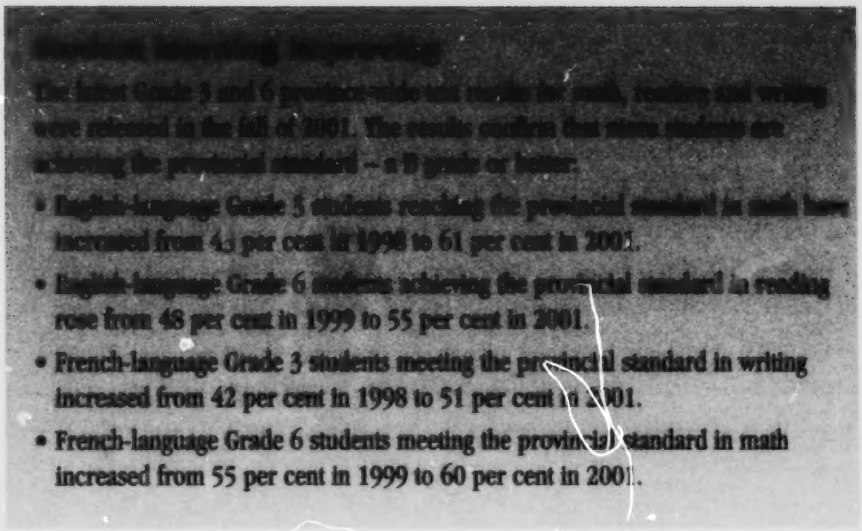

- French-language Grade 3 students meeting the provincial standard in writing increased from 42 per cent in 1998 to 51 per cent in 2001.
- French-language Grade 6 students meeting the provincial standard in math increased from 55 per cent in 1999 to 60 per cent in 2001.

Ontario Early Reading Strategy

Student tests are important tools for improving the quality of education and Ontario is putting them to work. The Ontario government is committed to working with school boards and educators to continue improving student achievement.

In 2000, the province began investing $70 million annually for programs to improve the reading and writing skills of students in JK to Grade 3. In 2001, this funding was supplemented with an additional $24 million to launch the Ontario Early Reading Strategy, which has three main components:

- Every fall, elementary schools will review their students' results in reading as measured by the annual province-wide Grade 3 test, and set three-year targets for improving reading achievement. Schools will also report annually to parents on progress made toward meeting their targets.
- As well, funding has been provided for schools to acquire new, approved reading resources for students in JK to Grade 3. The province is providing resources to support professional development for principals and lead teachers in target setting, assessing reading skills and using the results to provide better instruction to students.
- This year, the province set up school improvement teams at selected schools that need extra help to improve student achievement in reading. In addition, the Ministry released *Helping your child learn to read: A Parent's Guide*.

The guide is available at reading.edu.gov.on.ca (English) or by calling 1-800-387-5514.

Student learning improving

The latest Grade 3 and 6 province-wide test results for math, reading and writing were released in the fall of 2001. The results confirm that more students are achieving the provincial standard – a B grade or better:

- **English-language Grade 3 students reaching the provincial standard in math have increased from 43 per cent in 1998 to 61 per cent in 2001.**
- **English-language Grade 6 students achieving the provincial standard in reading rose from 48 per cent in 1999 to 55 per cent in 2001.**
- **French-language Grade 3 students meeting the provincial standard in writing increased from 42 per cent in 1998 to 51 per cent in 2001.**
- **French-language Grade 6 students meeting the provincial standard in math increased from 55 per cent in 1999 to 60 per cent in 2001.**

Ontario Early Reading Strategy

Student tests are important tools for improving the quality of education and Ontario is putting them to work. The Ontario government is committed to working with school boards and educators to continue improving student achievement.

In 2000, the province began investing $70 million annually for programs to improve the reading and writing skills of students in JK to Grade 3. In 2001, this funding was supplemented with an additional $24 million to launch the Ontario Early Reading Strategy, which has three main components:

- Every fall, elementary schools will review their students' results in reading as measured by the annual province-wide Grade 3 test, and set three-year targets for improving reading achievement. Schools will also report annually to parents on progress made toward meeting their targets.
- As well, funding has been provided for schools to acquire new, approved reading resources for students in JK to Grade 3. The province is providing resources to support professional development for principals and lead teachers in target setting, assessing reading skills and using the results to provide better instruction to students.
- This year, the province set up school improvement teams at selected schools that need extra help to improve student achievement in reading. In addition, the Ministry released *Helping your child learn to read: A Parent's Guide*.

The guide is available at reading.edu.gov.on.ca (English) or by calling 1-800-387-5514.

Progress on Special Education

In early 2000, the Ontario government announced a multi-year plan for improvements to Special Education, focusing on greater accountability to parents, province-wide standards and increased funding.

- Standards for school board Special Education Plans have been established.
- Individual Education Plan (IEP) standards are now in place, and this year over 1,200 school board staff and Special Education Advisory Committee members attended nine training sessions on the implementation of IEP standards.
- Working with the Minister's Advisory Council on Special Education and other interested organizations and individuals, the Ministry is now developing program standards for each exceptionality.
- To respond to the need for accessible and accurate information, the Ministry recently published *Special Education: A Guide for Educators*. This guide is available at www.edu.gov.on.ca/eng/general/elemsec/speced/guide.html or by calling Publications Ontario at 1-800-668-9938.
- Funding for Special Education in Ontario continues to rise. In the current school year, funding will total $1.37 billion, representing an overall increase of 17 per cent since 1998-99.
- The Ministry is working with school boards and health and social service providers to promote better co-ordination of services for children with special needs, especially for young children entering school from pre-school programs.

The Ministry is committed to further consultations with Special Education partners to ensure that new standards and approaches are understood, supported and achievable.

Meeting students' needs

Every day, almost 2 million students attend class in 5,000 schools across Ontario. That's a lot of classrooms in a lot of buildings. So how do our school facilities and school grounds measure up? Are they being maintained in good condition? Are necessary repairs being made on time? Are schools safe and clean?

Managing school facilities

Parents can now find answers to these questions through the School Facility Survey. Part of the School Facilities Inventory System (SFIS), its purpose is to get an indication of satisfaction with the overall cleanliness, condition, comfort and safety of schools in Ontario.

In the fall of 2000, SFIS conducted its first annual survey of school facilities and had over 19,000 respondents, including principals, school councils, teaching and non-teaching staff and students. The results of the survey are now available at the SFIS website: sfis.edu.gov.on.ca.

Overall ratings of school facilities are consistently positive across all groups responding to the survey, and at both the elementary and secondary levels. Overall, 98 per cent of respondents rated their schools as satisfactory or better. The survey identified 32 schools where all five stakeholder groups responded and ranked their school facilities as excellent. The government will continue to work with school boards to ensure they have the resources to operate and maintain schools effectively and efficiently.

New funding formula spurs school construction

Under Ontario's student-focused funding approach, funding for new school facilities is guaranteed when student enrolment within a board is greater than the existing capacity of the board's schools.

This new approach to financing school construction also enables boards to finance projects over a longer period of time. This means that each dollar of funding generates more construction starts now.

Funding under the new approach is producing results:

- Since 1998, 246 new schools and additions have been built for more than 106,500 students. Over the same period, the number of portable classrooms across the province has been reduced by 1,250 – a reduction of more than nine per cent.

- In the current school year, a total of $315 million will be provided for new pupil places, an increase of $110 million over the previous year.
- This year, the funding formula has been changed to help boards that do not qualify for capital funding but face major enrolment pressures at specific schools. The province has committed an additional $20 million to help boards in this position.

Preparing for the "double cohort"

It's something we've never seen before – two high school graduating classes in the same year. Students who entered Grades 11 and 12 this school year will both graduate in 2003, one group from the new four-year system and the other from the current five-year program.

With so many looking to attend our colleges and universities, students and parents have a lot of questions. Will there be enough spaces and faculty? What will happen to tuition fees? And will there be enough student assistance available to meet the demand?

During the past year, the Ontario government has continued to prepare for the double cohort – through a comprehensive plan to ensure a postsecondary place for every willing and qualified student.

Building for the future

Through SuperBuild, which consolidates all of Ontario's infrastructure spending under one program, the province and its partners are investing $1.8 billion in 59 new capital projects on college and university campuses across the province. This will create more than 73,000 new student spaces – the largest single expansion in 30 years.

Since 1999, SuperBuild has also provided $297.5 million to help colleges and universities renovate and upgrade existing facilities. These funds will create additional room for the remaining expected increase in enrolment by using existing buildings more efficiently.

Increased operating funds

In the 2001 Budget, the province committed to increasing operating funds for colleges and universities by a projected $293 million by 2003-04.

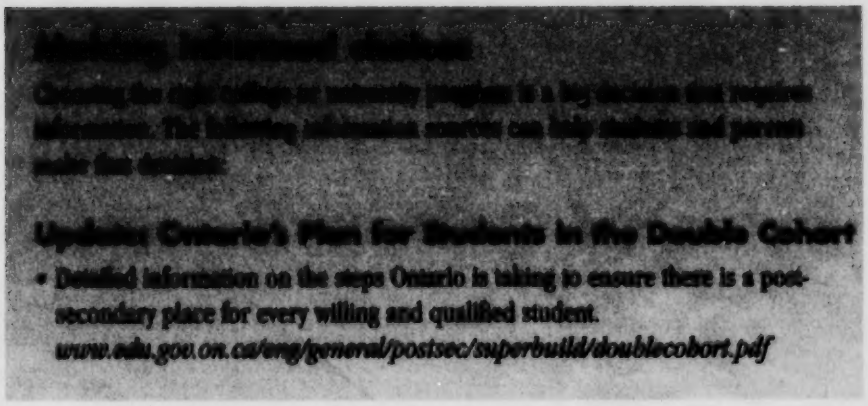

Preparing for the "double cohort"

It's something we've never seen before – two high school graduating classes in the same year. Students who entered Grades 11 and 12 this school year will both graduate in 2003, one group from the new four-year system and the other from the current five-year program.

With so many looking to attend our colleges and universities, students and parents have a lot of questions. Will there be enough spaces and faculty? What will happen to tuition fees? And will there be enough student assistance available to meet the demand?

During the past year, the Ontario government has continued to prepare for the double cohort – through a comprehensive plan to ensure a postsecondary place for every willing and qualified student.

Building for the future

Through SuperBuild, which consolidates all of Ontario's infrastructure spending under one program, the province and its partners are investing $1.8 billion in 59 new capital projects on college and university campuses across the province. This will create more than 73,000 new student spaces – the largest single expansion in 30 years.

Since 1999, SuperBuild has also provided $297.5 million to help colleges and universities renovate and upgrade existing facilities. These funds will create additional room for the remaining expected increase in enrolment by using existing buildings more efficiently.

Increased operating funds

In the 2001 Budget, the province committed to increasing operating funds for colleges and universities by a projected $293 million by 2003-04.

Making informed choices

Choosing the right college or university program is a big decision that requires information. The following information sources can help students and parents make that decision:

Update: Ontario's Plan for Students in the Double Cohort

- **Detailed information on the steps Ontario is taking to ensure there is a post-secondary place for every willing and qualified student.**
  www.edu.gov.on.ca/eng/general/postsec/superbuild/doublecohort.pdf

SuperBuild Projects at Colleges and Universities

- Lists 59 individual capital projects that will create 73,000 new student spaces at Ontario colleges and universities.
  www.edu.gov.on.ca/superbuild/english/projects

Council of Ontario Universities Admission Requirements for the New Ontario Secondary School Curriculum

- Summarizes the admission requirements for programs offered at each Ontario university.
  www.ouac.on.ca/news/jan2001.pdf

Ontario College Application Services

- A comprehensive guide to Ontario colleges of applied arts and technology admission requirements under both the current five-year and new four-year high school programs.
  www.ocas.on.ca/applying/admission_requirements

Postsecondary Overview

- Provides detailed information on the performance of Ontario colleges and universities;
- Key performance indicators measure percentages of students who graduate and go on to employment in their area of study, levels of student and employer satisfaction, and graduation rates for colleges and universities.
  www.edu.gov.on.ca/eng/general/postsec/ps_overview.html

myfuture.ca

- Provides information on program requirements at all universities to help high school students plan for university;
- The site links to all universities in Ontario and to other sites for information on related topics such as financial planning.
  www.myfuture.ca/flash/english.html

These funds, as well as an additional $72 million being provided in the current year, will enable the universities and colleges to hire new faculty and staff and acquire the necessary equipment and learning resources to accommodate the double cohort.

SuperBuild Projects at Colleges and Universities

- Lists 59 individual capital projects that will create 75,000 new student spaces at Ontario colleges and universities.
  www.edu.gov.on.ca/superbuild/english/projects

Council of Ontario Universities Admission Requirements for the New Ontario Secondary School Curriculum

- Summarizes the admission requirements for programs offered at each Ontario university.
  www.cou.on.ca/news/jan2001.pdf

Ontario College Application Services

- A comprehensive guide to Ontario colleges of applied arts and technology admission requirements under both the current five-year and new four-year high school programs.
  www.ocas.on.ca/applying/admission_requirements

Postsecondary Overview

- Provides detailed information on the performance of Ontario colleges and universities;
- Key performance indicators measure percentages of students who graduate and go on to employment in their area of study, levels of student and employer satisfaction, and graduation rates for colleges and universities.
  www.edu.gov.on.ca/eng/general/postsec/ps_overview.html

myfuture.ca

- Provides information on program requirements at all universities to help high school students plan for university;
- The site links to all universities in Ontario and to other sites for information on related topics such as financial planning.
  www.myfuture.ca/flash/english.html

These funds, as well as an additional $72 million being provided in the current year, will enable the universities and colleges to hire new faculty and staff and acquire the necessary equipment and learning resources to accommodate the double cohort.

Capping tuition fees

Under changes introduced last year, college and university tuition increases on average are capped for five years at two per cent per year beginning in 1999-2000. This cap will extend over the years when enrolment will be affected by the double cohort.

More resources for students

The government has taken several recent steps to ensure postsecondary students have access to the financial resources they need to reach their goals:

- Changes announced this year allow students to receive more from bursaries or earnings from part-time work without affecting their level of Ontario student assistance.
- Under the new Ontario Student Opportunity Grant, students are required to pay only the first $7,000 of their combined annual Canada and Ontario Student Loans upon graduation.
- The new Aiming for the Top scholarships recognize high school students with high marks and financial need. When fully implemented, $35 million will be invested annually in these tuition scholarships.
- The Ontario Student Opportunities Trust Fund provides funds at colleges and universities to provide aid to students in need.

These steps will help meet the goal of continuing Ontario's prosperity by providing our students with access to the high-quality education they need to seize the opportunities of our changing economy.

Conclusion

It is important that our young people fulfill their potential. Education is the key to our prosperity as a province. It provides Ontario's young people with the knowledge and skills they need for success in today's competitive world.

Ontario's education reforms are aimed at renewing the focus on students and learning – through a stronger voice for parents in education, safer schools, standards-based curricula, regular student achievement tests and teacher testing.

Ontario's priority continues to be the creation of an education system focused on accountability, excellence in teaching and learning and continuous school improvement.

For more details

If you would like more information about education reform in Ontario, visit the Ministry's website at www.edu.gov.on.ca or call (416) 325-2929 or 1-800-387-5514.

Ontario

Rapport aux conseils d'école sur l'éducation

Message de la ministre de l'Éducation

Je suis heureuse de présenter le premier rapport annuel aux conseils d'école.

Ce rapport résulte de l'engagement du gouvernement de faire rapport annuellement aux membres des conseils d'école sur l'état de l'éducation dans la province.

Les réformes de l'éducation entreprises par le gouvernement visent à améliorer l'apprentissage et le rendement des élèves. Nous voulons que nos jeunes possèdent les habiletés dont ils ont besoin pour réussir dans un monde compétitif en mutation rapide. Nous continuons de concentrer nos efforts sur des normes élevées, des stratégies pour aider les élèves à satisfaire à ces normes et une plus grande responsabilisation dans le système d'éducation.

Durant l'année écoulée, nous avons apporté d'importantes améliorations, notamment les suivantes :

- responsabilité accrue envers les parents et rôle élargi des conseils d'école;
- initiatives favorisant la sécurité et le respect dans les écoles;
- poursuite de la mise en œuvre du nouveau curriculum des écoles secondaires;
- mesures supplémentaires pour appuyer l'excellence dans l'apprentissage et l'enseignement;
- accroissement des ressources destinées à l'éducation de l'enfance en difficulté et à la Stratégie de lecture au primaire;
- planification en vue de la double cohorte.

Je tiens à remercier vivement les conseils d'école de toute la province de leur dévouement et de leur enthousiasme.

La ministre,

Janet Ecker

Nouveaux rôles confiés aux conseils d'école

Pour que les parents puissent prendre des décisions éclairées relativement à l'éducation de leurs enfants, ils doivent savoir ce qui se passe dans les écoles que fréquentent leurs enfants. Ils doivent en outre disposer de moyens pour se faire entendre et influencer les politiques et les plans de l'école.

Les conseils d'école répondent à ces besoins. Ils constituent une tribune permettant aux parents de contribuer à l'amélioration du rendement des élèves et des écoles. De plus, ils permettent de faire participer la collectivité aux discussions portant sur l'éducation et ainsi ils peuvent aider l'école à déterminer les besoins éducationnels de la collectivité et à y répondre.

Participation essentielle des parents

De récentes modifications apportées aux règlements provinciaux en matière d'éducation ont élargi le rôle joué par les conseils d'école pour ce qui est de conseiller les conseils scolaires et la direction de l'école.

Les nouvelles dispositions réglementaires exigent que les conseils scolaires et la direction de l'école consultent les conseils d'école pour les questions influant sur l'apprentissage des élèves. Les conseils d'école peuvent dorénavant fournir des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des plans portant sur de nombreuses questions, notamment sur ce qui suit :

- critères de sélection des directrices et directeurs d'école et des directrices et directeurs adjoints;
- code de conduite local;
- code vestimentaire s'appliquant aux élèves.

De plus, les nouvelles dispositions exigent que les conseils scolaires ainsi que les directrices et directeurs d'école étudient les recommandations formulées par les conseils d'école et les informent des mesures qu'ils entendent prendre à la suite de leurs recommandations.

Nouvelles ressources offertes

Les parents et les membres des conseils d'école ont accès à un éventail croissant de ressources, notamment celles qui sont énumérées à la page suivante.

Nouveaux rôles confiés aux conseils d'école

Pour que les parents puissent prendre des décisions éclairées relativement à l'éducation de leurs enfants, ils doivent savoir ce qui se passe dans les écoles que fréquentent leurs enfants. Ils doivent en outre disposer de moyens pour se faire entendre et influencer les politiques et les plans de l'école.

Les conseils d'école répondent à ces besoins. Ils constituent une tribune permettant aux parents de contribuer à l'amélioration du rendement des élèves et des écoles. De plus, ils permettent de faire participer la collectivité aux discussions portant sur l'éducation et ainsi ils peuvent aider l'école à déterminer les besoins éducationnels de la collectivité et à y répondre.

Participation essentielle des parents

De récentes modifications apportées aux règlements provinciaux en matière d'éducation ont élargi le rôle joué par les conseils d'école pour ce qui est de conseiller les conseils scolaires et la direction de l'école.

Les nouvelles dispositions réglementaires exigent que les conseils scolaires et la direction de l'école consultent les conseils d'école pour les questions influant sur l'apprentissage des élèves. Les conseils d'école peuvent dorénavant fournir des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des plans portant sur de nombreuses questions, notamment sur ce qui suit :

- critères de sélection des directrices et directeurs d'école et des directrices et directeurs adjoints;
- code de conduite local;
- code vestimentaire s'appliquant aux élèves.

De plus, les nouvelles dispositions exigent que les conseils scolaires ainsi que les directrices et directeurs d'école étudient les recommandations formulées par les conseils d'école et les informent des mesures qu'ils entendent prendre à la suite de leurs recommandations.

Nouvelles ressources offertes

Les parents et les membres des conseils d'école ont accès à un éventail croissant de ressources, notamment celles qui sont énumérées à la page suivante.

Conseils d'école : Un guide à l'intention des membres, 2001

- Guide complet sur les rôles et les responsabilités des conseils d'école ainsi que sur leurs relations avec les principaux partenaires du milieu de l'éducation.
- Le guide comprend des conseils pratiques sur l'efficacité des conseils d'école, l'orientation et la formation des membres, l'établissement des priorités, la prise de décisions, les communications et la responsabilité.
  www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/council/councilf.pdf

Site Web du Conseil ontarien des parents

- Site Web conçu par et pour les parents des élèves des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario.
- Le site offre entre autres des renseignements sur le mandat, les responsabilités, les membres et les positions du Conseil sur des questions liées à l'éducation, et sur les conseils d'école.
  www.ontarioparentcouncil.org

Profils des conseils scolaires

- Base de données du ministère de l'Éducation offrant des renseignements sur chacun des conseils scolaires de la province.
- Le profil de chaque conseil scolaire comprend des renseignements sur ce qui suit : effectif scolaire et effectif du personnel enseignant, nombre moyen d'élèves par classe, rapport élève-ordinateur, utilisation des écoles, rendement des élèves aux tests provinciaux de 3^{e} et de 6^{e} année et dépenses liées à la salle de classe.
  esip.edu.gov.on.ca

Système d'inventaire des installations scolaires

- Système d'information recueillant des données sur la capacité et l'utilisation des écoles dont le ministère se sert pour prendre des décisions en ce qui concerne diverses subventions aux conseils scolaires.
- Le système comprend les résultats du sondage annuel sur les installations scolaires (évaluation des écoles par les directrices et directeurs d'école, les conseils d'école, le personnel enseignant, le personnel non enseignant et les élèves).
  sfis.edu.gov.on.ca

Nouveaux rôles et possibilités accrues

Les conseils d'école disposent maintenant de nouveaux outils pour jouer un rôle plus important et plus efficace dans l'école et la collectivité. Grâce à ces nouveaux moyens, ils peuvent contribuer à créer un milieu favorisant l'amélioration du rendement des élèves.

Pour pouvoir tirer parti de ces nouvelles possibilités, les conseils devront élargir leurs horizons, acquérir de nouvelles compétences et faire participer divers membres de la collectivité à leurs travaux. L'établissement et le maintien de relations de travail fructueuses entre les principaux partenaires – conseils d'école, directrices et directeurs d'école et conseils scolaires – seront plus importants que jamais pour les conseils d'école.

La nouvelle publication intitulée *Conseils d'école : Un guide à l'intention des membres, 2001* offre des conseils utiles sur la façon dont les conseils d'école peuvent :

- tenir des élections efficaces pour élire leurs membres;
- interagir avec les directions d'école et les conseils scolaires;
- fixer des objectifs et des priorités;
- établir des partenariats communautaires;
- établir et maintenir des voies de communication;
- accroître la responsabilité.

Le ministère entend mettre à jour régulièrement le guide afin qu'il demeure un outil pertinent et utile pour les membres des conseils d'école.

Ce guide et d'autres ressources aident les conseils d'école à fonctionner efficacement et permettent aux parents d'avoir une plus grande influence sur les décisions touchant l'apprentissage de leurs enfants.

Les études réalisées montrent, l'une après l'autre, que les parents qui s'intéressent et participent activement à l'éducation de leurs enfants peuvent les aider à mieux réussir.

– Greg Reid, président, Conseil ontarien des parents

Nouveaux membres au Conseil ontarien des parents

Le Conseil ontarien des parents a deux objectifs :

- **conseiller la ministre de l'Éducation sur des questions intéressant les parents des élèves des écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario;**
- **accroître la participation des parents à l'éducation de leurs enfants.**

En avril 2001, la province a donné aux conseils d'école la capacité de se faire entendre au niveau provincial grâce à une représentation au Conseil ontarien des parents. Six représentantes et représentants régionaux des conseils d'école de la province siègent maintenant au Conseil. Ces six nouveaux membres ont été sélectionnés à partir d'une liste de personnes nommées lors de six forums régionaux qui réunissaient les conseils d'école et qui ont été tenus dans la province au début de 2001.

Le Conseil se compose maintenant des 20 membres suivants :

- **une représentante ou un représentant de chacune des trois associations provinciales de parents – Ontario Federation of Home and School Associations, Ontario Association of Parents in Catholic Education et Parents partenaires en éducation;**
- **onze représentantes et représentants, à titre personnel, de l'ensemble des parents;**
- **six représentantes et représentants régionaux des conseils d'école.**

Conseils d'école : Un guide à l'intention des nouveaux, 2001

- Guide complet sur les rôles et les responsabilités des conseils d'école ainsi que sur leurs relations avec les principaux partenaires du milieu de l'éducation.
- Le guide comprend des conseils pratiques sur l'efficacité des conseils d'école, l'évaluation et la formation des membres, l'établissement des priorités, la prise de décisions, les communications et la responsabilité.
www.edu.gov.on.ca/fre/general/elementary/council/councilf.pdf

Site Web du Conseil ontarien des parents

- Site Web conçu par et pour les parents des élèves des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario.
- Le site offre entre autres des renseignements sur le mandat, les responsabilités, les membres et les positions du Conseil sur des questions liées à l'éducation, et sur les conseils d'école.
www.ontarioparentcouncil.org

Profils des conseils scolaires

- Base de données du ministère de l'Éducation offrant des renseignements sur chacun des conseils scolaires de la province.
- Le profil de chaque conseil scolaire comprend des renseignements sur ce qui suit : effectif scolaire et effectif du personnel enseignant, nombre moyen d'élèves par classe, rapport élève-ordinateur, utilisation des écoles, rendement des élèves aux tests provinciaux de 3^{e} et de 6^{e} année et dépenses liées à la salle de classe.
esip.edu.gov.on.ca

Système d'inventaire des installations scolaires

- Système d'information recueillant des données sur la capacité et l'utilisation des écoles dont le ministère se sert pour prendre des décisions en ce qui concerne diverses subventions aux conseils scolaires.
- Le système comprend les résultats du sondage annuel sur les installations scolaires (évaluation des écoles par les directrices et directeurs d'école, les conseils d'école, le personnel enseignant, le personnel non enseignant et les élèves).
sfis.edu.gov.on.ca

Nouveaux rôles et possibilités accrues

Les conseils d'école disposent maintenant de nouveaux outils pour jouer un rôle plus important et plus efficace dans l'école et la collectivité. Grâce à ces nouveaux moyens, ils peuvent contribuer à créer un milieu favorisant l'amélioration du rendement des élèves.

Pour pouvoir tirer parti de ces nouvelles possibilités, les conseils devront élargir leurs horizons, acquérir de nouvelles compétences et faire participer divers membres de la collectivité à leurs travaux. L'établissement et le maintien de relations de travail fructueuses entre les principaux partenaires – conseils d'école, directrices et directeurs d'école et conseils scolaires – seront plus importants que jamais pour les conseils d'école.

La nouvelle publication intitulée *Conseils d'école : Un guide à l'intention des membres, 2001* offre des conseils utiles sur la façon dont les conseils d'école peuvent :

- tenir des élections efficaces pour élire leurs membres;
- interagir avec les directions d'école et les conseils scolaires;
- fixer des objectifs et des priorités;
- établir des partenariats communautaires;
- établir et maintenir des voies de communication;
- accroître la responsabilité.

Le ministère entend mettre à jour régulièrement le guide afin qu'il demeure un outil pertinent et utile pour les membres des conseils d'école.

Ce guide et d'autres ressources aident les conseils d'école à fonctionner efficacement et permettent aux parents d'avoir une plus grande influence sur les décisions touchant l'apprentissage de leurs enfants.

Les études réalisées montrent, l'une après l'autre, que les parents qui s'intéressent et participent activement à l'éducation de leurs enfants peuvent les aider à mieux réussir.

– Greg Reid, président, Conseil ontarien des parents

Nouveaux membres au Conseil ontarien des parents

Le Conseil ontarien des parents a deux objectifs :

- conseiller le ministre de l'Éducation sur des questions intéressant les parents des élèves des écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario;
- accroître la participation des parents à l'éducation de leurs enfants.

En avril 2001, la province a donné aux conseils d'école la capacité de se faire entendre au niveau provincial grâce à une représentation au Conseil ontarien des parents. Six représentantes et représentants régionaux des conseils d'école de la province siègent maintenant au Conseil. Ces six nouveaux membres ont été sélectionnés à partir d'une liste de personnes nommées lors de six forums régionaux qui réunissaient les conseils d'école et qui ont été tenus dans la province au début de 2001.

Le Conseil se compose maintenant des 20 membres suivants :

- une représentante ou un représentant de chacune des trois associations provinciales de parents – Ontario Federation of Home and School Associations, Ontario Association of Parents in Catholic Education et Parents partenaires en éducation;
- onze représentantes et représentants, à titre personnel, de l'ensemble des parents;
- six représentantes et représentants régionaux des conseils d'école.

Sécurité dans les écoles

Les élèves, les parents ainsi que le personnel enseignant et non enseignant ont le droit d'être en sécurité, et de se sentir en sécurité, dans leur communauté scolaire.

Le Code de conduite provincial contribue à rétablir le respect et la responsabilité dans les salles de classe. La *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles*, en vigueur de façon intégrale depuis le 1er septembre 2001, prévoit les conséquences obligatoires qu'entraînent certaines infractions. Pendant l'année écoulée, le gouvernement a pris diverses mesures pour mettre en œuvre le Code.

Suspensions et renvois

Depuis le début de l'année scolaire actuelle, de nouvelles règles s'appliquent en matière de suspensions et de renvois.

Les directrices et directeurs d'école ont maintenant le pouvoir de renvoyer des élèves pendant une période pouvant aller jusqu'à un an en cas d'infraction grave. En outre, le personnel enseignant peut imposer une suspension d'une journée pour un ensemble d'infractions établies à l'échelle de la province.

Les nouvelles règles autorisent une certaine souplesse afin que l'on puisse faire preuve d'équité et de bon sens dans l'application des conséquences prévues. Par exemple, le renvoi n'est pas obligatoire si l'élève n'a pas la capacité de maîtriser son comportement ou de comprendre les conséquences prévisibles de son comportement.

Programmes de discipline rigide

Les élèves qui font l'objet d'un renvoi complet doivent comprendre que leurs actes ont des conséquences et corriger le comportement ayant donné lieu à leur renvoi.

Depuis septembre 2001, les élèves faisant l'objet d'un renvoi complet doivent terminer avec succès un programme de discipline rigide ou un programme équivalent avant de pouvoir revenir dans le système scolaire financé par les fonds publics.

Quinze projets pilotes innovateurs à l'intention des élèves renvoyés sont actuellement en cours dans la province. Les projets sont destinés à aider les élèves à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour se reprendre en main. Le ministère évaluera ces projets au cours des deux prochaines années et s'inspirera des meilleures pratiques pour la mise en œuvre.

Actes et conséquences

En vertu de la *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles*, les élèves seront immédiatement suspendus et une audience se tiendra pour déterminer s'il y a lieu de procéder au renvoi pour les infractions suivantes :

- possession d'une arme, notamment d'une arme à feu;
- usage d'une arme pour causer des dommages corporels ou pour faire des menaces de dommages corporels;
- agression physique causant des dommages corporels qui nécessitent les soins d'un médecin;
- agression sexuelle;
- trafic d'armes ou de drogues illicites;
- vol qualifié;
- distribution d'alcool à une personne mineure;
- participation à toute autre activité qui, selon les politiques du conseil scolaire, requiert le renvoi.

On peut faire appel de toute décision de renvoi. Les élèves renvoyés par la direction de l'école peuvent faire appel auprès du conseil scolaire. Les appels des décisions de renvoi des conseils scolaires sont adressés à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille.

Code vestimentaire/uniformes

Nombre de parents croient qu'un code vestimentaire ou un uniforme pour les élèves est une bonne façon d'encourager le respect, la responsabilité et la sécurité dans les écoles. En 2001, on a demandé aux conseils scolaires d'adopter des politiques permettant à la majorité des parents d'une école – par l'intermédiaire de leur conseil d'école – d'établir un code vestimentaire pour l'école.

Loi de 2001 sur la protection des élèves

Ce projet de loi, déposé à l'Assemblée législative à l'automne 2001, propose l'établissement de nouvelles mesures importantes pour protéger les élèves contre les mauvais traitements d'ordre sexuel ou l'inconduite du personnel enseignant.

La loi donnerait à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, aux conseils scolaires, aux directrices et directeurs d'école et au personnel enseignant les renseignements et les pouvoirs nécessaires pour agir rapidement lorsque des élèves ont subi, ou pourraient subir, des mauvais traitements d'ordre sexuel, ou risquent d'être exposés à un préjudice ou à des blessures :

- Elle élargirait la définition de mauvais traitements d'ordre sexuel afin qu'elle englobe le harcèlement sexuel et des comportements inacceptables.

Actes et conséquences

En vertu de la *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles*, les élèves seront immédiatement suspendus et une audience se tiendra pour déterminer s'il y a lieu de procéder au renvoi pour les infractions suivantes :

- **possession d'une arme, notamment d'une arme à feu;**
- **usage d'une arme pour causer des dommages corporels ou pour faire des menaces de dommages corporels;**
- **agression physique causant des dommages corporels qui nécessitent les soins d'un médecin;**
- **agression sexuelle;**
- **trafic d'armes ou de drogues illicites;**
- **vol qualifié;**
- **distribution d'alcool à une personne mineure;**
- **participation à toute autre activité qui, selon les politiques du conseil scolaire, requiert le renvoi.**

On peut faire appel de toute décision de renvoi. Les élèves renvoyés par la direction de l'école peuvent faire appel auprès du conseil scolaire. Les appels des décisions de renvoi des conseils scolaires sont adressés à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille.

Code vestimentaire/uniformes

Nombre de parents croient qu'un code vestimentaire ou un uniforme pour les élèves est une bonne façon d'encourager le respect, la responsabilité et la sécurité dans les écoles. En 2001, on a demandé aux conseils scolaires d'adopter des politiques permettant à la majorité des parents d'une école – par l'intermédiaire de leur conseil d'école – d'établir un code vestimentaire pour l'école.

Loi de 2001 sur la protection des élèves

Ce projet de loi, déposé à l'Assemblée législative à l'automne 2001, propose l'établissement de nouvelles mesures importantes pour protéger les élèves contre les mauvais traitements d'ordre sexuel ou l'inconduite du personnel enseignant.

La loi donnerait à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, aux conseils scolaires, aux directrices et directeurs d'école et au personnel enseignant les renseignements et les pouvoirs nécessaires pour agir rapidement lorsque des élèves ont subi, ou pourraient subir, des mauvais traitements d'ordre sexuel, ou risquent d'être exposés à un préjudice ou à des blessures :

- Elle élargirait la définition de mauvais traitements d'ordre sexuel afin qu'elle englobe le harcèlement sexuel et des comportements inacceptables.

- Elle exigerait que les conseils scolaires retirent de la salle de classe les enseignantes et enseignants pouvant représenter un danger pour les élèves.
- On établirait de nouveaux protocoles complets pour la présentation de rapports et l'échange de renseignements entre les conseils scolaires et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Ainsi, il serait plus difficile à un membre du personnel enseignant ayant fait l'objet d'une mesure disciplinaire pour des mauvais traitements d'ordre sexuel de démissionner et de passer, de façon inaperçue, dans un autre conseil ou une autre école.

La loi proposée répond aux recommandations formulées par l'ancien juge Sydney L. Robins. Il a présenté l'an dernier son rapport sur les événements ayant mené à la condamnation en 1996 d'un enseignant de Sault Ste. Marie pour avoir agressé sexuellement plus d'une douzaine d'élèves sur une période de 21 ans.

La sécurité dans les écoles favorise l'enseignement et l'apprentissage

L'initiative de sécurité dans les écoles prévoit également :

- **des règles précisant qui peut avoir accès aux lieux scolaires;**
- **la vérification des antécédents judiciaires de toute personne en contact régulier avec des élèves;**
- **un protocole provincial sur le processus suivi par les conseils scolaires pour décider comment et quand faire appel à la police en cas d'incidents à l'école;**
- **l'interprétation du *Ô Canada* tous les jours.**

- Elle exigerait que les conseils scolaires retirent de la salle de classe les enseignantes et enseignants pouvant représenter un danger pour les élèves.
- On établirait de nouveaux protocoles complets pour la présentation de rapports et l'échange de renseignements entre les conseils scolaires et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Ainsi, il serait plus difficile à un membre du personnel enseignant ayant fait l'objet d'une mesure disciplinaire pour des mauvais traitements d'ordre sexuel de démissionner et de passer, de façon inaperçue, dans un autre conseil ou une autre école.

La loi proposée répond aux recommandations formulées par l'ancien juge Sydney L. Robins. Il a présenté l'an dernier son rapport sur les événements ayant mené à la condamnation en 1996 d'un enseignant de Sault Ste. Marie pour avoir agressé sexuellement plus d'une douzaine d'élèves sur une période de 21 ans.

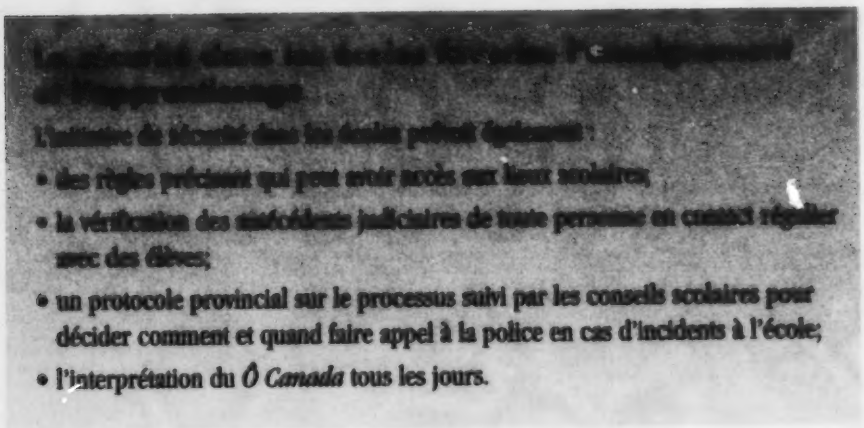

- un protocole provincial sur le processus suivi par les conseils scolaires pour décider comment et quand faire appel à la police en cas d'incidents à l'école;
- l'interprétation du *Ô Canada* tous les jours.

Réussir dans l'économie du savoir

La technologie et la mondialisation transforment rapidement nos lieux et méthodes de travail ainsi que les compétences dont nous avons besoin. Par conséquent, pour pouvoir profiter des possibilités qui s'offriront à eux, les élèves doivent obtenir d'excellents résultats et se préparer à un avenir aux voies multiples.

Ce sont là les objectifs du nouveau programme rigoureux des études secondaires de l'Ontario – préparer les élèves au marché du travail concurrentiel et à un apprentissage la vie durant. La mise en œuvre du nouveau curriculum a atteint la 11e année en 2001 et sera terminée lorsque les élèves entameront le nouveau curriculum de 12e année au cours de l'année scolaire 2002-2003.

Normes élevées et choix plus grand

En 9e et 10e année :

- Les cours appliqués et théoriques sont centrés sur les connaissances et les habiletés essentielles.
- Les cours obligatoires sont rigoureux : mathématiques, français, anglais, sciences, géographie, histoire, etc.
- La réussite du test de compétences linguistiques de 10e année est nécessaire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

En 11e et 12e année :

- Les élèves choisissent les cours correspondant à leur projet, soit intégrer le marché du travail ou s'inscrire dans un programme d'apprentissage, soit poursuivre des études collégiales ou universitaires.
- Les élèves étudient des contenus et des concepts avancés et acquièrent un esprit critique et analytique.
- Des cours de transition sont offerts pour permettre aux élèves de passer d'un type de cours à un autre.

Apprendre l'importance de la collectivité

La participation à la collectivité a toujours fait partie du mode de vie des Canadiennes et des Canadiens. Afin d'aider les élèves à participer davantage à la collectivité et à acquérir de l'expérience en dehors de la classe, le programme exige maintenant que les élèves accomplissent un minimum de 40 heures de participation à des activités de service communautaire pour pouvoir obtenir leur diplôme.

Faire le pont entre l'école et le travail

Plus de 50 % des élèves qui entrent en 9e année vont directement sur le marché du travail après leurs études secondaires. Le nouveau curriculum des écoles secondaires de l'Ontario établit des ponts entre l'école et le travail :

- Tous les élèves des écoles secondaires doivent suivre un programme de formation et de planification en matière de cheminement de carrière.
- Les écoles secondaires doivent aider les élèves à faire la transition vers le marché du travail grâce à des programmes d'éducation coopérative, d'expérience de travail, d'observation au poste de travail et d'apprentissage pour les jeunes.
- Le nouveau programme d'études secondaires comprend des cours fondés sur la destination après les études. Ces cours aident les élèves à acquérir les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour passer sans problème au marché du travail, à un programme d'apprentissage, au collège ou à l'université.

Excellence et rendement dans les écoles

La réussite des élèves et l'excellence en éducation n'arrivent pas toutes seules. Elles sont le fruit de la participation des parents, d'un enseignement excellent, d'un milieu scolaire positif et de programmes exigeants dotés de normes rigoureuses. En outre, elles nécessitent que l'ensemble du système d'éducation soutienne la responsabilité et l'amélioration, notamment grâce aux mesures suivantes :

- Évaluation du personnel enseignant afin de vérifier qu'il possède les compétences, les connaissances et la formation à jour dont il a besoin.
- Tests provinciaux normalisés pour évaluer l'apprentissage des élèves.
- Conseils scolaires et écoles disposés à donner suite aux résultats des tests provinciaux, à établir des objectifs, à faire des modifications et à affecter des ressources afin d'assurer la réussite des élèves.

En 2001, diverses mesures importantes ont été prises pour améliorer le rendement des élèves et accroître la responsabilité.

Lorsque les parents participent à l'éducation de leurs enfants, le rendement de ceux-ci s'accroît. Les élèves fréquentent l'école plus régulièrement, font davantage leurs devoirs et manifestent des attitudes plus positives à l'égard de l'école. Il est également plus probable qu'ils terminent leurs études secondaires.

Commission d'amélioration de l'éducation, 1998

Choix et responsabilité accrus

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement a annoncé une série d'initiatives visant à accroître les choix et la responsabilité en éducation, notamment des plans pour :

- **éliminer les préjugés institutionnels contre l'enseignement à domicile par les parents en facilitant l'accès des parents aux tests normalisés et aux autres outils d'apprentissage;**
- **exiger que les écoles ne fassent passer d'une année à l'autre que les élèves qui ont atteint un niveau acceptable;**
- **permettre aux parents d'inscrire leurs enfants dans n'importe quelle école du système.**

Sondage provincial auprès des parents

Pour la première fois, les parents ont la possibilité de dire au gouvernement provincial ce qui fonctionne et ce qui nécessite des améliorations dans le système d'éducation de l'Ontario.

Le premier sondage annuel auprès des parents sur l'éducation était joint au numéro de l'hiver 2001-2002 du magazine *On* envoyé par la poste à tous les ménages. Les questions du sondage portaient notamment sur la qualité de l'éducation, la sécurité à l'école, l'établissement des priorités et la satisfaction des besoins des parents. Un sondage téléphonique spécifique complétera cette initiative cet hiver. Les résultats du sondage seront publiés au printemps.

Excellence et rendement dans les écoles

La réussite des élèves et l'excellence en éducation n'arrivent pas toutes seules. Elles sont le fruit de la participation des parents, d'un enseignement excellent, d'un milieu scolaire positif et de programmes exigeants dotés de normes rigoureuses. En outre, elles nécessitent que l'ensemble du système d'éducation soutienne la responsabilité et l'amélioration, notamment grâce aux mesures suivantes :

- Évaluation du personnel enseignant afin de vérifier qu'il possède les compétences, les connaissances et la formation à jour dont il a besoin.
- Tests provinciaux normalisés pour évaluer l'apprentissage des élèves.
- Conseils scolaires et écoles disposés à donner suite aux résultats des tests provinciaux, à établir des objectifs, à faire des modifications et à affecter des ressources afin d'assurer la réussite des élèves.

En 2001, diverses mesures importantes ont été prises pour améliorer le rendement des élèves et accroître la responsabilité.

Choix et responsabilité accrus

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement a annoncé une série d'initiatives visant à accroître les choix et la responsabilité en éducation, notamment des plans pour :

- éliminer les préjugés institutionnels contre l'enseignement à domicile par les parents en facilitant l'accès des parents aux tests normalisés et aux autres outils d'apprentissage;
- exiger que les écoles ne fassent passer d'une année à l'autre que les élèves qui ont atteint un niveau acceptable;
- permettre aux parents d'inscrire leurs enfants dans n'importe quelle école du système.

Lorsque les parents participent à l'éducation de leurs enfants, le rendement de ceux-ci s'accroît. Les élèves fréquentent l'école plus régulièrement, font davantage leurs devoirs et manifestent des attitudes plus positives à l'égard de l'école. Il est également plus probable qu'ils terminent leurs études secondaires.

Commission d'amélioration de l'éducation, 1998

Sondage provincial auprès des parents

Pour la première fois, les parents ont la possibilité de dire au gouvernement provincial ce qui fonctionne et ce qui nécessite des améliorations dans le système d'éducation de l'Ontario.

Le premier sondage annuel auprès des parents sur l'éducation était joint au numéro de l'hiver 2001-2002 du magazine *On* envoyé par la poste à tous les ménages. Les questions du sondage portaient notamment sur la qualité de l'éducation, la sécurité à l'école, l'établissement des priorités et la satisfaction des besoins des parents. Un sondage téléphonique spécifique complétera cette initiative cet hiver. Les résultats du sondage seront publiés au printemps.

Des renseignements sur le sondage sont offerts sur le site Web www.edu.gov.on.ca ou en composant le 1 800 387-5514.

Aider le personnel enseignant à se tenir à jour

L'un des principaux fondements d'une éducation de qualité est l'excellence en enseignement. Pour aider les élèves à réussir et à réaliser toutes leurs possibilités scolaires, il est essentiel d'avoir d'excellents enseignants et enseignantes. Ces derniers inspirent la passion d'apprendre que les élèves conservent ensuite toute leur vie.

L'Ontario compte de nombreux excellents enseignants et enseignantes. Pour améliorer l'apprentissage des élèves, il importe que la formation, le perfectionnement professionnel et l'évaluation du personnel enseignant soient plus rigoureux et uniformes. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a mis en place divers éléments de son Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant.

L'évaluation du personnel enseignant est un programme complet destiné à évaluer les connaissances et les compétences :

- Les personnes qui soumettent une demande d'admission à la profession enseignante et qui ont suivi leur formation à l'extérieur de la province dans une langue autre que le français ou l'anglais doivent passer un test de compétences linguistiques.
- La *Loi de 2001 sur la stabilité et l'excellence en éducation*, adoptée par l'Assemblée législative en juin 2001, exige que les enseignantes et enseignants suivent une série de 14 cours de perfectionnement professionnel par périodes de cinq ans pendant leur carrière. Ce perfectionnement professionnel obligatoire permettra de reconnaître officiellement les nombreuses activités de perfectionnement professionnel qu'entreprennent déjà la plupart des enseignantes et enseignants.
- La *Loi de 2001 sur la qualité dans les salles de classe*, adoptée vers la fin de 2001, ajoute deux autres éléments. Elle établit un examen d'aptitude pour tous les nouveaux enseignants et enseignantes en Ontario ainsi que le cadre à suivre pour l'évaluation régulière, équitable et uniforme des compétences et du rendement en classe du personnel enseignant. La loi accorde en outre aux parents la possibilité de contribuer à l'évaluation des enseignantes et enseignants de leurs enfants.

Une mise en œuvre réussie de ces nouvelles exigences assurera aux parents que le personnel enseignant possède les compétences et les connaissances à jour nécessaires pour fournir un excellent enseignement aux élèves.

Tests pour les élèves

L'administration de tests aux élèves est un élément important du plan mis en œuvre par le gouvernement pour améliorer le rendement des élèves. Les tests peuvent indiquer aux parents et au personnel enseignant si les élèves apprennent et font des progrès. Ils permettent également de relever les domaines nécessitant une amélioration et de repérer les élèves ayant besoin d'aide.

En 1996-1997, en plus du nouveau curriculum, l'Ontario a commencé à introduire des tests normalisés. À l'heure actuelle, on administre des tests de lecture, d'écriture et de mathématiques aux élèves de 3e et de 6e année, un test de mathématiques en 9e année, lancé en 2001, et le test de compétences linguistiques en 10e année, que les élèves doivent dorénavant réussir pour obtenir leur diplôme.

En 2001, le gouvernement a annoncé ses plans en vue d'étendre son programme de tests à d'autres matières et années d'études. Les nouveaux tests seront graduellement mis en œuvre sur cinq ans, et dès 2002-2003 ils commenceront en sciences et en technologie pour les élèves de 4e et de 7e année, et en études sociales pour les élèves de 5e et de 8e année.

[illegible] de l'apprentissage [illegible]

Les derniers résultats obtenus par les élèves de 3e et de 6e année aux tests provinciaux de mathématiques, de lecture et d'écriture ont été publiés à l'automne 2001. Les résultats confirment qu'un plus grand nombre d'élèves atteint la norme provinciale, soit l'équivalent d'un B ou d'une note supérieure :

- Le pourcentage d'élèves de langue anglaise de 3e année ayant atteint la norme provinciale en mathématiques s'est accru, passant de 43 % en 1998 à 61 % en 2001.
- Le pourcentage d'élèves de langue anglaise de 6e année étant parvenus à la norme provinciale en lecture a augmenté, passant de 48 % en 1999 à 55 % en 2001.
- Le pourcentage d'élèves de langue française de 3e année ayant atteint la norme provinciale en écriture a augmenté, passant de 42 % en 1998 à 51 % en 2001.
- Le pourcentage d'élèves de langue française de 6e année ayant atteint la norme provinciale en mathématiques s'est accru, passant de 55 % en 1999 à 60 % en 2001.

Stratégie de lecture au primaire de l'Ontario

Les tests administrés aux élèves constituent des outils importants pour améliorer la qualité de l'éducation, et le gouvernement de l'Ontario sait en tirer parti. Le gouvernement est déterminé à collaborer avec les conseils scolaires et les éducateurs pour continuer à améliorer le rendement des élèves.

En 2000, la province a commencé un investissement annuel de 70 millions de dollars dans des programmes destinés à améliorer les compétences en lecture et écriture des élèves de la maternelle à la 3e année. En 2001, un montant supplémentaire de 24 millions de dollars a été affecté au lancement de la Stratégie de lecture au primaire de l'Ontario, laquelle comporte trois principaux volets :

- Chaque automne, les écoles élémentaires examineront les résultats obtenus par leurs élèves de 3e année au test provincial de lecture et fixeront des objectifs triennaux pour l'amélioration du rendement en lecture. De plus, les écoles présenteront chaque année un rapport aux parents sur les progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs.

En 1996-1997, en plus du nouveau curriculum, l'Ontario a commencé à introduire des tests normalisés. À l'heure actuelle, on administre des tests de lecture, d'écriture et de mathématiques aux élèves de 3e et de 6e année, un test de mathématiques en 9e année, lancé en 2001, et le test de compétences linguistiques en 10e année, que les élèves doivent dorénavant réussir pour obtenir leur diplôme.

En 2001, le gouvernement a annoncé ses plans en vue d'étendre son programme de tests à d'autres matières et années d'études. Les nouveaux tests seront graduellement mis en œuvre sur cinq ans, et dès 2002-2003 ils commenceront en sciences et en technologie pour les élèves de 4e et de 7e année, et en études sociales pour les élèves de 5e et de 8e année.

Amélioration de l'apprentissage des élèves

Les derniers résultats obtenus par les élèves de 3e et de 6e année aux tests provinciaux de mathématiques, de lecture et d'écriture ont été publiés à l'automne 2001. Les résultats confirment qu'un plus grand nombre d'élèves atteint la norme provinciale, soit l'équivalent d'un B ou d'une note supérieure :

- **Le pourcentage d'élèves de langue anglaise de 3e année ayant atteint la norme provinciale en mathématiques s'est accru, passant de 43 % en 1998 à 61 % en 2001.**
- **Le pourcentage d'élèves de langue anglaise de 6e année étant parvenus à la norme provinciale en lecture a augmenté, passant de 48 % en 1999 à 55 % en 2001.**
- **Le pourcentage d'élèves de langue française de 3e année ayant atteint la norme provinciale en écriture a augmenté, passant de 42 % en 1998 à 51 % en 2001.**
- **Le pourcentage d'élèves de langue française de 6e année ayant atteint la norme provinciale en mathématiques s'est accru, passant de 55 % en 1999 à 60 % en 2001.**

Stratégie de lecture au primaire de l'Ontario

Les tests administrés aux élèves constituent des outils importants pour améliorer la qualité de l'éducation, et le gouvernement de l'Ontario sait en tirer parti. Le gouvernement est déterminé à collaborer avec les conseils scolaires et les éducateurs pour continuer à améliorer le rendement des élèves.

En 2000, la province a commencé un investissement annuel de 70 millions de dollars dans des programmes destinés à améliorer les compétences en lecture et écriture des élèves de la maternelle à la 3e année. En 2001, un montant supplémentaire de 24 millions de dollars a été affecté au lancement de la Stratégie de lecture au primaire de l'Ontario, laquelle comporte trois principaux volets :

- Chaque automne, les écoles élémentaires examineront les résultats obtenus par leurs élèves de 3e année au test provincial de lecture et fixeront des objectifs triennaux pour l'amélioration du rendement en lecture. De plus, les écoles présenteront chaque année un rapport aux parents sur les progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs.

- Du financement a été accordé aux écoles afin qu'elles se procurent les nouvelles ressources en lecture approuvées pour les élèves de la maternelle à la 3e année. En outre, la province fournit des ressources appuyant le perfectionnement professionnel des directrices et directeurs d'école ainsi que des enseignantes et enseignants responsables concernant l'établissement des objectifs, les moyens d'évaluer les compétences des élèves en lecture et l'utilisation des résultats des tests pour améliorer l'enseignement.
- En 2001, la province a établi des équipes chargées de l'amélioration dans certaines écoles ayant besoin d'une aide supplémentaire pour améliorer le rendement de leurs élèves en lecture. De plus, le ministère a publié le guide intitulé *Pour aider votre enfant à apprendre à lire : Un guide à l'intention des parents*, que l'on peut obtenir sur le site Web lecture.edu.gov.on.ca (français), ou en composant le 1 800 387-5514.

Progrès en matière d'éducation de l'enfance en difficulté

Au début de 2000, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un plan pluriannuel visant à améliorer l'éducation de l'enfance en difficulté grâce à une responsabilité accrue envers les parents, à des normes provinciales et à une augmentation du financement.

- Des normes pour les plans d'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires ont été établies.
- Des normes pour les plans d'enseignement individualisé (PEI) sont maintenant en place. En 2001, plus de 1 200 membres du personnel des conseils scolaires et des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté ont assisté à neuf séances de formation sur la mise en œuvre des normes pour les PEI.
- En collaboration avec le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté et d'autres organismes et personnes concernés, le ministère élabore actuellement des normes s'appliquant aux programmes de chacune des catégories d'anomalie.
- Pour répondre à la demande en renseignements facilement accessibles et exacts, le ministère a récemment publié *Éducation de l'enfance en difficulté : Guide pour les éducatrices et éducateurs, 2001*, qu'on peut obtenir sur le site Web du ministère (www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/guidef.html) ou en appelant Publications Ontario au 1 800 668-9938.
- Le financement consacré à l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario continue à augmenter. Pour l'année scolaire en cours, ce financement atteindra 1,37 milliard de dollars, soit une augmentation globale de 17 % par rapport à 1998-1999.
- Le ministère collabore avec les conseils scolaires et les fournisseurs de services sociaux et de santé en vue d'améliorer la coordination des services offerts aux enfants ayant des besoins particuliers, notamment pour les jeunes enfants qui passent de programmes préscolaires à l'école.

Le ministère entend poursuivre les consultations avec ses partenaires du milieu de l'éducation de l'enfance en difficulté afin que les nouvelles normes et méthodes soient comprises, appuyées et réalisables.

Pour répondre aux besoins des élèves

Chaque jour, près de 2 millions d'élèves se rendent en classe dans 5 000 écoles ontariennes. Cela fait beaucoup de salles de classe dans beaucoup d'immeubles. Est-ce que nos installations scolaires et terrains d'école répondent aux besoins? Sont-ils maintenus en bon état? Est-ce que les réparations nécessaires sont faites à temps? Est-ce que les écoles sont sûres et propres?

Gestion des installations scolaires

Les parents peuvent dorénavant trouver des réponses à ces questions grâce au Sondage sur les installations scolaires. Ce sondage, qui fait partie du Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS), a pour but de jauger le degré de satisfaction pour ce qui est de la propreté, de l'état, du confort et de la sécurité des écoles ontariennes.

À l'automne 2000, le SIIS a procédé à son premier sondage annuel des installations scolaires, auquel ont répondu plus de 19 000 intervenants (directrices et directeurs d'école, conseils d'école, membres du personnel enseignant et du personnel non enseignant, élèves). Les résultats du sondage sont postés dans le site Web du SIIS à l'adresse suivante : sfis.edu.gov.on.ca.

Généralement, les notes obtenues par les installations scolaires sont uniformément positives pour tous les groupes ayant répondu au sondage, tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire. Dans l'ensemble, 98 % des répondants ont attribué à leur école un niveau satisfaisant ou plus élevé. Dans le cas de 32 écoles, les cinq groupes d'intervenants ont classé leur école au niveau excellent. Le gouvernement entend continuer à collaborer avec les conseils scolaires afin qu'ils disposent des ressources nécessaires pour faire fonctionner et entretenir efficacement les écoles.

Une nouvelle formule de financement encourage la construction d'écoles

Aux termes du système de financement axé sur les besoins des élèves de l'Ontario, le financement de nouvelles installations scolaires est garanti lorsque le nombre d'inscriptions dans un conseil dépasse la capacité des écoles du conseil.

Cette nouvelle méthode de financement de la construction d'écoles permet également aux conseils de financer des projets sur une plus longue période. Cela signifie que chaque dollar de financement génère un plus grand nombre de mises en chantier dès maintenant.

Cette nouvelle méthode de financement donne des résultats :

- Depuis 1998, on a procédé à 246 projets de construction et d'agrandissement d'écoles pour plus de 106 500 élèves. Pendant la même période, le nombre de salles de classe préfabriquées dans la province a été réduit de 1 250 – soit de plus de neuf pour cent.
- Pour l'année scolaire en cours, un total de 315 millions de dollars sera affecté pour de nouvelles places dans les écoles, ce qui représente une augmentation de 110 millions de dollars par rapport à l'année précédente.
- En 2001, la formule de financement a été modifiée afin d'aider les conseils qui ne sont pas admissibles à des fonds d'immobilisations, mais dont certaines écoles connaissent d'importantes augmentations du nombre d'inscriptions. La province a affecté 20 millions de dollars supplémentaires pour aider les conseils qui se trouvent dans cette situation.

Préparation pour la double cohorte

On n'a jamais vu cela – des élèves de deux années d'études secondaires obtenant leur diplôme en même temps. En effet, les élèves qui sont entrés en 11e et en 12e année en 2001 termineront leurs études secondaires en 2003, les uns au terme du nouveau programme de quatre ans et les autres au terme de l'ancien programme de cinq ans.

Étant donné le grand nombre d'élèves désireux de poursuivre des études collégiales et universitaires, les élèves et les parents se posent beaucoup de questions. Y aura-t-il assez de places et de professeurs? Qu'arrivera-t-il aux droits de scolarité? L'aide aux étudiantes et étudiants suffira-t-elle à la demande?

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement de l'Ontario a continué les préparatifs en vue de la double cohorte – par l'entremise d'un plan complet visant à assurer à tous les élèves motivés et qualifiés une place dans un programme d'études postsecondaires.

Construire pour l'avenir

Grâce à l'initiative SuperCroissance, qui rassemble en un seul programme toutes les dépenses d'infrastructure de l'Ontario, la province et ses partenaires investissent 1,8 milliard de dollars dans 59 nouveaux projets d'immobilisations sur les campus des collèges et universités de la province. Cet investissement permettra de créer 73 000 nouvelles places – soit la plus grande augmentation unique en 30 ans.

Depuis 1999, SuperCroissance a aussi fourni 297,5 millions de dollars aux collèges et universités pour les aider à rénover et à moderniser les installations existantes. Ces fonds permettront d'utiliser plus efficacement les immeubles existants, créant ainsi de l'espace supplémentaire pour accueillir le reste de la hausse prévue des inscriptions.

Augmentation des fonds de fonctionnement

Dans son budget de 2001, le gouvernement s'est engagé à augmenter le soutien aux collèges et universités d'un montant prévu de 293 millions de dollars d'ici 2003-2004.

Ces fonds, plus un montant supplémentaire de 72 millions de dollars versé cette année, permettront aux universités et collèges d'engager du personnel enseignant et autre et d'acquérir le matériel et les ressources éducatives nécessaires pour accueillir la double cohorte.

Faire des choix éclairés

Choisir le bon programme collégial ou universitaire est une décision importante exigeant que l'on soit bien renseigné. Les sources d'information suivantes peuvent aider les élèves et leurs parents à prendre cette décision :

En bref : Le plan de l'Ontario pour les élèves de la double cohorte

- Renseignements détaillés sur les mesures que prend l'Ontario afin de garantir une place à tous les élèves motivés et qualifiés.
  www.edu.gov.on.ca/fre/general/postsec/superbuild/doublecohortf.pdf

Projets SuperCroissance dans les collèges et les universités

- Liste de 59 projets d'immobilisations qui permettront de créer 73 000 nouvelles places pour les étudiantes et étudiants des collèges et universités de l'Ontario.
  www.edu.gov.on.ca/superbuild/french/projects/

Exigences d'admission relatives au nouveau curriculum des écoles secondaires de l'Ontario du Conseil des universités de l'Ontario

- Sommaire des exigences d'admission pour les programmes offerts dans chacune des universités de l'Ontario.
  www.ouac.on.ca/news/jan2001.pdf

Service d'admission des collèges de l'Ontario

- Guide complet des exigences d'admission des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario selon le programme d'études secondaires actuel de cinq ans et le nouveau programme de quatre ans.
  www.saco.on.ca/applying/admission_requirements/

Aperçu de l'éducation postsecondaire

- Renseignements détaillés sur le rendement des collèges et universités de l'Ontario.
- Les principaux indicateurs de rendement fournissent le pourcentage d'étudiants qui obtiennent un diplôme et trouvent un emploi dans leur domaine d'études, le degré de satisfaction des étudiants et des employeurs, ainsi que le taux d'obtention du diplôme.
  www.edu.gov.on.ca/fre/general/postsec/ps_overview.html

mesoptions.ca

- Renseignements sur les exigences des programmes offerts dans toutes les universités afin d'aider les élèves des écoles secondaires à planifier leurs études.
- Le site offre un lien vers chacune des universités de l'Ontario ainsi que vers d'autres sites comprenant divers renseignements, par exemple sur la planification financière.
  www.mesoptions.ca/flash/francais.html

Plafonnement des droits de scolarité

Selon les changements apportés l'an dernier, la hausse des droits de scolarité des programmes collégiaux et universitaires se limitera en moyenne à 2 % par année, pendant cinq ans, à compter de 1999-2000. Ce plafond couvre les années où le nombre d'inscriptions augmentera par suite de la double cohorte.

Aide financière accrue pour les étudiantes et étudiants

Le gouvernement a pris récemment diverses mesures afin que les étudiantes et étudiants des collèges et universités aient accès aux ressources financières dont ils ont besoin pour atteindre leurs buts :

- Par suite de modifications annoncées en 2001, les étudiantes et étudiants peuvent dorénavant toucher des sommes plus élevées provenant d'une bourse ou d'un emploi à temps partiel sans que l'aide financière qu'ils reçoivent de la province soit réduite.
- Aux termes du nouveau Programme de subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, les étudiantes et étudiants ne sont tenus de rembourser que les premiers 7 000 $ du montant total annuel de leurs prêts canadien et ontarien d'études lorsqu'ils terminent leurs études.
- Les nouvelles bourses Sommets de l'excellence s'adressent aux élèves des écoles secondaires qui ont obtenu d'excellentes notes et qui ont des besoins financiers. Une fois le programme complètement mis en œuvre, 35 millions de dollars seront investis annuellement dans ces bourses destinées aux droits de scolarité.
- Le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario accorde aux collèges et universités des fonds pour aider les étudiantes et étudiants dans le besoin.

Grâce à ces mesures, nous pourrons atteindre notre objectif visant à assurer la prospérité de l'Ontario en donnant aux étudiantes et étudiants accès à l'éducation de haute qualité dont ils ont besoin pour profiter des possibilités offertes dans une économie en constante évolution.

Conclusion

Il importe que nos jeunes puissent réaliser leur potentiel. L'éducation est la clé de la prospérité de la province. Elle fournit aux jeunes Ontariennes et Ontariens les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans le monde compétitif d'aujourd'hui.

Les réformes du système d'éducation visent à ramener la priorité sur les élèves et l'apprentissage – grâce à une plus grande influence des parents sur l'éducation, des écoles plus sûres, un curriculum fondé sur des normes, des tests de rendement pour les élèves à intervalle régulier et l'évaluation du personnel enseignant.

La priorité de l'Ontario demeure la création d'un système d'éducation axé sur la responsabilité, l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage et l'amélioration continue des écoles.

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la réforme de l'éducation en Ontario, consulter le site Web du ministère à l'adresse suivante : www.edu.gov.on.ca, ou composer le 416 325-2929 ou le 1 800 387-5514.